



FÉDÉRATION PHOTOGRAPHIQUE DE FRANCE

5, rue Jules-Vallès - 75011 Paris

Téléphone : 01 43 71 30 40 - Fax : 01 43 71 38 77 - e-mail : fpf@fpf.asso.fr

Internet : <http://www.fpf.asso.fr>

CRITÉRIUM NATIONAL JEUNESSE

RÈGLEMENT

BUTS :

Encourager et faire découvrir de jeunes photographes sous l'égide de la Fédération Photographique de France.

RÉCOMPENSES :

Les cinq premiers de chaque classement seront récompensés par dotations, publication, exposition, diplômes ou abonnements à *France Photographie*.

- **Le prix moins de 18 ans :**

Dotation Minolta pour le lauréat.

- **Les prix 18-25 ans :**

- Le prix de la ville de Chalon-sur-Saône - Kodak sera attribué, par un jury étendu, selon la Charte établie, à l'un des lauréats de la catégorie papier 18-25 ans. Le prix est un séjour photo d'une durée de 15 jours en juillet, tous frais payés, à Chalon-sur-Saône (71). Pendant ce séjour, le lauréat aura à réaliser un travail de commande sur un thème choisi par la ville organisatrice.

- Le prix de la ville de Pontivy sera attribué, par un jury étendu, selon la Charte établie, à l'un des lauréats de la catégorie papier 18-25 ans. Le prix est un séjour photo d'une durée de 15 jours pendant l'été, tous frais payés, à Pontivy (56). Pendant ce séjour, le lauréat aura à réaliser un travail de commande sur un thème choisi par la ville organisatrice.

- Le prix de la ville de Château-Thierry sera attribué, par un jury étendu, selon la Charte établie, à l'un des lauréats de la catégorie papier 18-25 ans. Le prix est un séjour photo d'une durée de 15 jours pendant l'été, tous frais payés, à Château-Thierry (02). Pendant ce séjour, le lauréat aura à réaliser un travail de commande sur un thème choisi par la ville organisatrice.

- Le prix du CIFA de Mercurey, une semaine de stage photographique au CIFA de Mercurey, sera attribué dans les mêmes conditions, à l'exception du transport qui est à la charge du lauréat.

Le Critérium National Jeunesse 2005 sera jugé en public les **12 et 13 mars 2005**. Il sera organisé par le Photo-Club de Navarrenx (64).

RÈGLEMENT :

Le Critérium National Jeunesse est ouvert à tous les jeunes photographes âgés de moins de 25 ans, à la date du **1^{er} janvier 2005**. Ils sont répartis en trois catégories :

A - moins de 18 ans : n'ayant pas 18 ans à la date ci-dessus.

B - de 18 à 25 ans : ayant 18 ans et pas encore 25 ans à la date ci-dessus.

C - Scolaires : Travail collectif réalisé par des élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées.

- **Catégorie A : moins de 18 ans :**

Le sujet est libre.

Chaque participant peut présenter trois photographies. Elles seront **jugées individuellement**. Le classement sera établi sur la somme des trois notes. Les participants présentant trois photographies concourront également pour le classement par Auteur.

- **Catégorie B : de 18 à 25 ans :**

Le sujet est libre.

Chaque participant présentera une série de **cinq photographies sur un même thème**. Le thème traité devra avoir une démarche cohérente, soit en racontant une histoire (reportage, fiction...), soit en traitant un sujet unique (paysages, portraits, fleurs...). Il n'y aura donc qu'une seule note pour l'ensemble du travail présenté.

Le thème présenté n'aura qu'un seul titre pour l'ensemble des photographies et les épreuves devront être obligatoirement numérotées selon l'ordre de lecture souhaité par l'auteur. Le thème sera jugé selon l'ordre ainsi défini.

- **Catégorie C : Scolaires :**

Le travail demandé aux scolaires devra s'inscrire dans une démarche pédagogique. Il sera une réflexion commune sur un sujet libre et unique, choisi par les participants eux-mêmes. Ce travail sera encadré par un des membres de l'équipe enseignante ou un intervenant extérieur en charge du projet. Le nombre de participants n'est pas limité. Toutefois, les élèves participants devront faire partie d'une même classe ou d'un même groupe dans le cadre d'un C.E.L. Le bordereau sera rempli au nom de l'établissement, classe de..., encadré par... Le format des photos et de la présentation sont les mêmes que ceux mentionnés plus loin.

- Pour les **écoles primaires**, un dossier de 8 photos sera demandé.
- Pour les **collèges**, un dossier de 12 photos sera demandé.
- Pour les **lycées**, un dossier de 15 photos sera demandé.

PARTICIPATION :

La participation est gratuite pour les jeunes en possession de la Carte « Photographe 2004/2005 » de la Fédération Photographique de France.

Pour les non fédérés, il sera demandé une participation de 5 € pour un envoi individuel ou pour les scolaires et 11 € pour un envoi groupé.

Les participants recevront les résultats du jugement avant le **31 mars 2005**. Les photographies seront réexpédiées dans leur emballage d'origine par le Club organisateur avant le **31 mars 2005**, sauf celles qui seront sélectionnées pour exposition ou publication. Dans ce cas, elles seront réexpédiées plus tard par la Fédération Photographique de France.

Le Critérium National Jeunesse comporte une seule section : Papiers (Couleur et Noir-et-Blanc confondus).

Sur chaque photographie, au dos du support, seront mentionnés : les nom et prénom de l'auteur, le titre de la photographie et, si l'auteur est fédéré, le n° de sa Carte fédérale. Utiliser de préférence les étiquettes de la FPF.

Il n'y a pas de distinction entre photographie Noir-et-Blanc et photographie Couleur, de même qu'il n'y a pas de distinction entre argentique et numérique. Le tout sera jugé en même temps.

Le format fini est de 30 x 40 cm. Un montage sous « passe-partout » est conseillé.

Le format de l'image sera compris entre 10 x 15 et 30 x 40 cm. Il peut y avoir plusieurs photographies sur un même montage.

Les photographies sous cadre ou sous verre ne seront pas acceptées.

ENVOIS :

Les Bordereaux de participation seront rédigés en lettres capitales d'imprimerie et en deux exemplaires. Le premier sera à adresser au Commissaire National Jeunesse, le second au Club organisateur.

Les photographies, accompagnées du Bordereau de participation et des éventuels frais de participation, devront parvenir au plus tard, cachet de la poste faisant foi, le **21 février 2005** à :

Monsieur Francis Etchébarne
16^{bis}, rue Jeanne-de-Sibas
64130 MAULÉON-SOULE
Tél. : 06 79 48 19 07

Les images présentées sont réputées libres de tous droits notamment en ce qui concerne les personnes ou les biens photographiés. L'auteur ou ses ayants droits autorise la Fédération Photographique de France à utiliser les images retenues pour publication dans *France Photographie*, dans tous documents de formation ou de promotion de la fédération, quels qu'en soient les supports (papier ou CD-ROM) et sur les sites Internet de la FPF.

Les Prescriptions communes à toutes les Compétitions Fédérales s'appliquent, sans aucune restriction, au Critérium National Jeunesse.

Les envois non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés, de même que les envois non accompagnés des éventuels frais de participation (chèque à l'ordre du Club organisateur de la Compétition).

Les décisions du jury et du Commissaire National Jeunesse de la FPF seront sans appel et le fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Commissaire National Jeunesse de la Fédération Photographique de France :

Monsieur Albert Debiève
59, rue d'Arlatan
Mas Boussard
13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU
Tél. : 04 90 47 92 54
e-mail : albert.debieve@wanadoo.fr